

Le porno pour tous, c'est maintenant : l'incroyable dérive du gouvernement !



Article rédigé par *Liberté politique*, le 02 mars 2016

[De même que Karim Ouchikh](#), président du SIEL, l'association **Promouvoir**, visée par le projet de réforme en cours, [s'indigne](#) de la tentative de glisser l'argument du "caractère esthétique" pour autoriser les mineurs à voir n'importe quel film. Il s'agit pour André Bonnet d'une "**incroyable dérive**" :

"La lecture du rapport sur la classification des films remis et son accueil par le ministre de la Culture fait éclater au grand jour la **volonté explicite du gouvernement de favoriser par la loi l'accès des mineurs à la violence et à la pornographie**. Sous couvert de "création artistique" (et tout film se réclamera évidemment de cette création), il sera désormais possible de montrer n'importe quel contenu de sexe explicite aux mineurs"

Reprenant le projet de Fleur Pellerin, la nouvelle ministre de la culture, Audrey Azoulay, veut en effet [modifier les critères](#) sur lesquels repose l'interdiction des films aux moins de 18 ans :

"Audrey Azoulay va s'appuyer sur les préconisations faites par Jean-François Mary, président de la commission de classification des oeuvres du Centre national du cinéma (CNC), dans un rapport qui lui avait été demandé par Fleur Pellerin, ex-ministre de la Culture. **Le ministère entend notamment modifier un article du code du cinéma qui entraîne, aujourd'hui, une interdiction « automatique » d'un film aux mineurs lorsque celui-ci « comporte des scènes de sexe non simulées ou de très grande violence », même quand cette production n'est pas un film « classé X ».** Jean-François Mary propose une nouvelle rédaction de l'article en question : l'interdiction aux moins de 18 ans reposerait désormais sur la présence dans le film, « **sans justification de caractère esthétique** », de « scènes de sexe ou de grande violence » pouvant « troubler gravement la sensibilité des mineurs » ou « banaliser » la violence.

Ce Jean-François Mary est vraiment tordu dans [ses explications](#) et cache mal une volonté hypocrite de banaliser le sexe et la violence :

"L'été dernier, le tribunal administratif de Paris, saisi par l'association Promouvoir, avait imposé une interdiction aux moins de 18 ans (contre 16 ans auparavant) du film "Love", de Gaspar Noé, **en raison de scènes de sexe non simulées**.

Le critère de "non simulation" des scènes de sexe a "perdu de son intérêt", écrit Jean-François Mary. **Il estime qu'une "scène peut être tout à fait explicite à l'écran tout en ayant été simulée lors du tournage grâce aux techniques numériques."**

Simulées ou numériques, ça change quoi pour le mineur qui regarde ces images ?